

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 3 OCTOBRE 2012

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et , Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Jean-Laurent VONAU rejoint l'assemblée lors du point 1 de l'ordre du jour.

Membres absents excusés : Mmes et MM., Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller a donné procuration à Béatrice HOELTZEL, conseillère municipale, Jean-Michel STEPHAN, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL, DGS.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

→ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 5 septembre 2012

Le conseil municipal, à l'unanimité moins cinq abstentions (Denise EHRHARD, Christophe SCHIMPF, Béatrice HOELTZEL, Claude LINDNER et Christian WAGNER) approuve le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 5 septembre 2012.

→ Différentes réunions et manifestations

06.09.2012

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland avec à l'ordre du jour : avis technique sur la légalité des PLU des communes de Hoffen et Sultz-sous-Forêts approuvés le 27 mars 2012, retrait des délibérations PLU du 27 mars 2012 et approbation nouveaux PLU, lancement de la procédure de délégation de service public pour l'accueil périscolaire de Sultz-sous-Forêts, point sur le contrat de territoire et rapport annuel 2011 du SMICTOM

07.09.2012

- inauguration de la foire européenne de Strasbourg
- cérémonie du souvenir à la tombe du général Lafutun de Lacarre à Woerth dans le cadre des journées mémorielles 1870-2012

08.09.2012

- journée du Conseil Général à la foire européenne de Strasbourg

09.09.2012

- randonnée cyclo organisée par l'amicale cyclotouriste de Sultz-sous-Forêts
- vide-greniers et marché du terroir au Bruehl organisés par l'association ferroviaire et le club des Free-Riders.

Pour ces deux manifestations et pour la première fois les véhicules ont été autorisés à stationner sur les terrains anciennement STURM. Certains automobilistes ont même investi la propriété privée de Madame STURM. Le Maire lui a envoyé une lettre d'excuses

- concert du chœur féminin « Plurielle » à l'église protestante de Sultz-sous-Forêts

10.09.2012

- entretien avec les différents candidats sélectionnés pour l'emploi à la médiathèque : Madame Marine ORENGA a été embauchée en contrat à durée déterminée pour un an (durée du détachement de Monsieur HIRSCH)

11.09.2012

- rencontre avec la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réaménagement du carrefour RD 264/28/52 et le tronçon de la rue du Docteur Deutsch

12.09.2012

- foire trimestrielle qui s'est déroulée exceptionnellement rue du Frohnacker en raison des travaux d'aménagement des abords de la gare qui ne permettaient pas la mise en place de la déviation traditionnelle
- rencontre avec M. Jacky GROSS concernant les circulations douces

13.09.2012

- réunion de chantier de l'orgue de l'église protestante
- bureau syndical du SCOTAN

14.09.2012

- journée des Maires à la foire européenne de Strasbourg organisée par l'association des Maires du Bas-Rhin
- exercice sécurité à l'école élémentaire
- rencontre avec les responsables du supermarché Match

15.09.2012

- ouverture de la saison culturelle 2012/2013 du relais culturel La Saline

16-17.09.2012

- kirwe à Hohwiller

17.09.2012

- réunion de concertation pour la circulation et le stationnement rue du Maire Geiger à La Saline
- rencontre entre les représentants des communautés de communes du Hattgau et du Sultzerland

18.09.2012

- rencontre avec Monsieur SCHMIDT, président de la CEFA concernant l'installation d'un pont provisoire sur le Froeschwillerbach – point à l'ordre du jour

19.09.2012

- rencontre avec les propriétaires des 8 rue de la Gare et d'un terrain de construction impasse des 7 Fontaines
- réunion de chantier pour les bacs floraux rue des Barons de Fleckenstein
- réunion de la commission fêtes et cérémonies pour les décorations de Noël

20.09.2012

- rencontre avec un particulier qui souhaiterait acquérir une parcelle de terrain au lotissement Plein Sud (terrain rétrocédé par ICADE et non viabilisé)
- réunion avec les représentants du Conseil Général et des Bureaux BEREST (maîtrise d'œuvre) pour les travaux d'aménagement du carrefour et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch – point à l'ordre du jour

21.09.2012

- inauguration du nœud de raccordement Haut Débit de Surbourg
- signature de la convention RFF/Commune
- rencontre avec Mme GOETZ de la Chambre d'Agriculture
- ouverture de la saison culturelle 2012-2013 de la Nef de Wissembourg

22-23.09.2012

- portes ouvertes du 2^e Régiment des Hussards à Oberhoffen-sur-Moder ; la municipalité de Soultz-sous-Forêts y a tenu un stand pour promouvoir la Ville et notamment le relais culturel La Saline, la médiathèque et l'école municipale de musique

24.09.2012

- visite de l'entreprise HEUMANN par Philippe RICHERT, Président du Conseil Régional
- rencontre avec le pharmacien
- réunion d'information et d'échange sur le Schéma Régional de cohérence écologique

25.09.2012

- rencontre avec Guillemette JOLAIN, journaliste aux DNA, concernant l'urbanisation de la zone de servitude de projet autour de La Saline
- réunion du comité de pilotage de la fusion entre les communautés de communes du Soultzerland et du Hattgau en présence de la Sous-préfète de Haguenau-Wissembourg.

La réunion a d'entrée permis au Président du Hattgau de présenter les appréhensions de sa collectivité concernant cette fusion :

- la difficulté de mener à bien le PLU du Hattgau avant la date pressentie de la fusion,
- l'écart de près de 50% de la pression fiscale entre les deux entités
- et les incertitudes potentielles du pilotage financier de la zone d'activités intercommunale de Soultz-sous-Forêts.

Il a donc proposé de repousser la fusion en 2017. Le Président du Soultzerland a, pour sa part, souligné qu'en valeur absolue l'écart fiscal représente moins de 10 € par habitant et que sa résorption peut être étalée sur plusieurs années. Le Maire de Soultz-sous-Forêts est, lui, intervenu pour rappeler l'effort fait par sa commune en transférant l'essentiel des fruits de son développement économique au niveau intercommunal, ce qui ne sera pas le cas, dans un premier temps, de Hatten et de Betschdorf.

Madame la Sous-préfète a ensuite pris la parole pour faire le point d'avancement du processus et constater que les deux communautés de communes et toutes les communes s'étaient prononcées en faveur de la fusion. Elle devra donc intervenir en janvier 2014 au plus tard et tout retour en arrière est difficilement concevable. Pour ce faire il faudrait que la moitié des conseils municipaux représentant au moins la moitié de population revienne sur leur vote positif et refuse finalement l'arrêté de périmètre du Préfet. Et même dans ce cas le Préfet a la possibilité, théorique, de forcer la décision.

A la question d'Eric HUBERT sur les délégués et leur désignation, le Maire répond que la loi du 16 décembre 2010 sur la réforme territoriale s'appliquera vraisemblablement.

A la demande de Paul BOISSARIE souhaitant savoir si la nouvelle entité aura un nouveau nom, le Maire répond par l'affirmative.

En conclusion le Maire s'est dit convaincu qu'après cette réunion la fusion est maintenant sur les rails. Prochaine rencontre du comité de pilotage le 18 octobre prochain.

26.09.2012

- inauguration du garage Citroën de Soultz-sous-Forêts
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux : présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2011 et rapport annuel d'activités 2011

28.09.2012

- réunion de la commission d'arrondissement pour la sécurité de Wissembourg pour examiner des dossiers d'urbanisme et visite du relais culturel La Saline
- 3^e anniversaire du marché hebdomadaire avec animations

- spectacle « Le choc de l'Impro » : Roger Siffer et la Choucrouterie contre ImproGlio à La Saline

29-30.09.2012

- salon des créateurs de mariages et de cérémonies organisé conjointement par l' AIS et ARCO 16 à La Saline

01.10.2012

- rencontre avec M. MESSEMER – point à l'ordre du jour
- rencontre avec le capitaine Stéphane MEYER concernant la sécurité aux abords des écoles – point à l'ordre du jour
- réunion de la commission urbanisme : immeuble 34 rue des Barons de Fleckenstein – point à l'ordre du jour
- réunion des commissions projets et travaux et scolaire : accessibilité aux écoles et carrefour RD 264/28/52 – point à l'ordre du jour

02.10.2012

- 1^{ère} conférence des territoires sur le thème des transports et déplacements dans le Bas-Rhin
- rencontre avec M. DEMOULIN, architecte conseil du parc naturel régional des Vosges du Nord concernant le projet à mettre en œuvre sur le terrain SIBAR. A ce sujet, le Maire informe l'assemblée que le processus d'achat est en cours et qu'un certain nombre de promoteurs et de particuliers est intéressé par ce terrain pour y implanter soit du collectif, soit du pavillonnaire ou les deux. Il précise également que les bailleurs sociaux n'investiront pas en Alsace du Nord. L'architecte conseil estime que la création d'un éco quartier sur cette parcelle est parfaitement réalisable, la taille du terrain s'y prêtant parfaitement. Il a rappelé que s'il s'agit d'un projet de référence, son intervention pourra être considérée comme faisant partie des compétences de bases du parc, et ne générera pas de frais supplémentaires pour la commune. Il propose de recenser en amont les futurs propriétaires qui vont intégrer l'éco quartier. L'élaboration du projet fera l'objet d'une large concertation entre l'architecte conseil, les propriétaires potentiels, les promoteurs intéressés par sa réalisation et la commune pour définir un cahier de charges.

L'architecte conseil va élaborer une proposition de démarche qui sera soumise au conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Le conseil municipal est favorable à cette orientation.

03.10.2012

- réunion de la commission de sélection des offres
- bureau syndical du SCOTAN

2. PROJETS ET TRAVAUX

→ Pôle scolaire et de la petite enfance

- **Accessibilité aux écoles**

Le Maire fait part au conseil municipal, que pour l'accès des élèves à l'école élémentaire, un certain nombre d'incidents de chantier ont éveillé la crainte des parents quant au risque d'accident. En plus les pompiers ont été amenés à intervenir à deux reprises pour des secours à la personne. La possibilité d'un deuxième pont sur le Froeschwillerbach a donc été remise à l'ordre du jour et traitée dans une séance des commissions réunies projets & travaux et scolaire.

Le Maire expose à l'assemblée les différentes solutions envisageables pour renforcer la sécurité aux abords de l'école élémentaire pendant les travaux :

1. élargir l'accès actuel (chemin piétonnier le long du bâtiment de l'école maternelle) : cette opération, approuvée par le conseil municipal du 5 septembre 2012, a d'ores et déjà été réalisée

2. permettre aux élèves de l'école élémentaire l'accès par la cour de l'école maternelle et de la halte garderie pendant la période critique du chantier (du 15 octobre à mi- janvier environ)
3. mettre en place un pont en bois sur le Froeschwillerbach à l'arrière de l'école, réservé exclusivement aux piétons et qui serait ensuite pérennisé. Le coût est estimé à environ 15 000 €
4. mettre en place un pont prêté par la CEFA, les frais d'installation et de reprise restant à la charge de la commune. Ce dispositif permettrait l'accès pompiers sur l'arrière du bâtiment, sachant que l'accès jusque dans la cour resterait difficile pour des problèmes d'espace de braquage. Le coût s'élève à 25 000 € environ

Il faut noter qu'avec la mise en place de ponts à l'arrière de l'école élémentaire le contrôle de l'accès vers l'école ne serait plus réellement assuré.

Le Maire a interrogé le capitaine du centre de secours de Soultz-sous-Forêts sur la question. Celui-ci estime que la mise en place d'un deuxième pont n'apporte pas d'élément supplémentaire pour l'accès au pôle scolaire en cas d'incendie. En effet, même après les travaux, les secours interviendront par la rue Muntz dans ce cas. Le Maire rappelle également qu'un exercice d'évacuation a eu lieu à l'école élémentaire et qu'il s'est déroulé dans de bonnes conditions. Enfin le Maire a demandé aux entreprises de veiller à sauvegarder l'espace d'évacuation devant la porte de l'école donnant sur le chantier.

Pour compléter l'information des conseillers le Maire précise aussi que la grue sera rapidement dotée d'un limiteur de charge ce qui permettra de restreindre les mouvements de la grue et de les confiner à l'intérieur du périmètre du chantier.

Alfred SCHMITT préconise l'aménagement d'une pente douce pour l'accès pompiers à l'arrière du côté de la halte garderie. Compte tenu de l'importance du dénivelé cette option paraît difficile à réaliser.

Pour Jean-Laurent VONAU il faut assurer la sécurité et permettre l'accès des véhicules de secours aux blessés, il rappelle que la situation est provisoire

Après discussion le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ouvrir l'accès des élèves de l'école élémentaire par la cour de l'école maternelle et de la halte-garderie pendant la période critique du chantier (mise en place des éléments préfabriqués), du 15 octobre 2012 à mi-janvier 2013.
- et de ne pas installer de deuxième pont sur le Froeschwillerbach.

• Déclaration de sous-traitance au lot 05 – Etanchéité/couverture/zinguerie

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise RIED ETANCHE de Sessenheim, titulaire du 05 Etanchéité/couverture/zinguerie du pôle scolaire et de la petite enfance, a fait parvenir un acte spécial de déclaration de sous-traitance pour les travaux « fourniture et pose de couvertines à joint debout, chéneaux et divers travaux de couverture », travaux confiés à la société WIEDEMANN & FILS de Gries. Le montant maximum des travaux sous-traités s'élève à 66 752,72 € HT, soit 79 836,25 € TTC. Le sous-traitant bénéficiera du paiement direct.

Le Maire rappelle également que le montant total du marché s'élève à 147 500 € HT (176 410 € TTC) et demande au conseil municipal de se prononcer sur cette sous-traitance.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette sous-traitance et autorise le Maire à signer l'acte spécial de sous-traitance.

➔ Aménagement du carrefour RD 264/28/52 et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch entre ce carrefour et le Froeschwillerbach

Le Maire rappelle que cet aménagement est avant tout nécessaire pour trouver un remède au très mauvais état du carrefour. Il permettra d'autre part de profiter de ces travaux pour aménager le tronçon de la rue du Docteur Deutsch du carrefour au Froeschwillerbach et d'optimiser ainsi l'accès au pôle des services.

Suite aux réunions avec les représentants du Conseil Général du Bas-Rhin et de la maîtrise d'œuvre, le Maire projette les esquisses qui ont été élaborées. Compte tenu du débat qui a eu lieu lors du dernier conseil municipal, la faisabilité d'une chaussée à trois voies au droit de ce carrefour a été étudiée. Au vu de l'esquisse il apparaît que dans cette hypothèse l'accès au pôle des services serait très limité. Le Maire propose donc d'abandonner définitivement cette option. La deuxième esquisse présente l'aménagement proposé par la municipalité, à deux voies, avec une large prise en compte de la circulation douce, piétonnier et cycliste, et la création de places de stationnement.

Dans le cadre de cette seconde solution d'aménagement, le Maire informe le conseil municipal que tous les réseaux humides ont été inspectés et qu'il s'est avéré que le réseau des eaux pluviales était en très mauvais état et devrait être remplacé. La maîtrise d'œuvre estime ces travaux à 30 000 € HT.

L'estimation globale du projet est chiffrée à 162 935,75 € HT qui se décompose comme suit :

- Voirie	112 020,75 € HT
• Part communale :	67 948,75 € HT
• Part départementale :	44 072,00 € HT
- Assainissement (eaux pluviales)	30 000,00 € HT
- Eclairage public	14 600,00 € HT
- Mise en souterrain réseau téléphonique	6 315,00 € HT.

La mise en place des lampadaires récupérés lors des travaux des abords de la gare permettra une moins-value d'environ 6 000 € HT. Les honoraires de maîtrise d'œuvre au taux de 5,9 % sont à rajouter à l'ensemble.

Le Maire rappelle également que l'opération n'est pas inscrite dans le contrat de territoire et ne pourra donc pas bénéficier de la subvention du Conseil Général, mis à part les travaux d'eaux pluviales qui pourront être éligibles aux projets locaux de moins de 50 000 € HT. La subvention escomptée serait alors de l'ordre de 3 300 €.

En prenant en compte tous ces éléments, le montant à la charge de la commune pour cette opération s'élèverait à 116 200 € HT.

Jean-Laurent VONAU, conseiller général du canton, rappelle que le Département n'a pas encore donné son accord pour la réalisation de ces travaux en 2013. Le Maire répond qu'en cas de réponse négative du Conseil Général du Bas-Rhin la chaussée ne sera pas aménagée. Le conseiller estime également qu'il faudrait réétudier le projet pour y inclure une piste cyclable.

Pour Christian KLIPFEL le passage à trois voies n'est pas impossible.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le projet retenu par la municipalité en essayant d'insérer au mieux la circulation cycliste.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Christian KLIPFEL) et cinq abstentions (Paul BOISSARIE, Claude LINDNER, Alfred SCHMITT, Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER) approuve le projet présenté et décide l'aménagement du carrefour RD 264/28/52 et du tronçon de la rue du Docteur Deutsch (du carrefour au Froeschwillerbach) en essayant d'insérer au mieux la circulation cycliste, à condition que le Conseil Général donne son accord pour la réfection de la chaussée.

→ Matérialisation des places de stationnement dans la traversée de Hohwiller (RD 28)

Le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux de matérialisation des places de stationnement dans la traversée de Hohwiller (RD 28) avec délai de remise des offres au 21 septembre 2012. Trois entreprises ont soumissionné :

- TH SIGNALISATION/Strasbourg	:	3 997,00 € HT
- KANGOUROU/Strasbourg	:	7 763,10 € HT

- SIGNALSACE/Strasbourg : 4 110,00 € HT.

Les membres de la commission de sélection des offres proposent de retenir la société TH SIGNALISATION de Strasbourg pour une offre à 3 997 € HT, sous réserve de vérification par le maître d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les travaux de matérialisation des places de stationnement dans la traversée de Hohwiller (RD 28) à l'entreprise TH SIGNALISATION de Strasbourg pour un montant de 3 997 € HT (4 780,41 € TTC), sous réserve de vérification de l'offre par les Bureaux BEREST, maître d'œuvre.

→ Etude de diagnostic pour la lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller

Le Maire rappelle la décision du conseil municipal du 4 juillet 2012 de lancer une étude de bassin versant à Hohwiller pour les coulées d'eau boueuse.

Monsieur MOITRIER du Service Rivières du Conseil Général du Bas-Rhin a élaboré le cahier des charges pour la consultation qui a été transmis à quatre bureaux d'études. Seuls deux bureaux d'études ont fait parvenir une offre :

- ANTEA GROUP/Barenton Bugny : 13 985 € HT
- SAFEGE/Hoenheim : 12 450 € HT.

Les membres de la commission de sélection des offres proposent de retenir la Société SAFEGE de Hoenheim.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer l'étude de diagnostic pour la lutte contre les coulées d'eau boueuse à Hohwiller à la société SAFEGE de Hoenheim pour un montant de 12 450 € HT (14 890,20 € TTC), sous réserve de la vérification de la conformité de l'offre par l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

→ Autres

• Pôle des services – avenant n°2 au lot 11 - Electricité

Le maître d'œuvre a fait parvenir l'avenant n° 2 au lot 11 – Electricité émanant de l'entreprise LAEUFFER de Soultz-sous-Forêts. En effet il était prévu dans le marché initial que l'ensemble des luminaires serait encastré, or cette solution n'est pas possible sur un certain nombre de plafonds en raison d'un problème de sécurité.

Le montant de l'avenant s'élève à 9 753 € HT (11 664,59 € TTC), ce qui représente une augmentation de 12,08 % par rapport au marché initial.

Du fait de cet avenant et de l'avenant n°1, le montant du marché est porté de 80 745 € HT à 91 438 € HT (109 359,85 € TTC), soit une augmentation globale du marché de 13,24 %.

Les membres de la commission de sélection des offres proposent au conseil municipal d'approuver cet avenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 2 au lot 11 – Electricité et autorise le Maire à le signer.

A la question de Paul BOISSARIE souhaitant savoir si tous ces avenants seraient pris en compte dans les honoraires de maîtrise d'œuvre, le Maire répond que le débat de l'avenant de la maîtrise d'œuvre aura lieu lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

• Avancement des travaux sur différents chantiers

Le Maire informe le conseil municipal sur l'avancement des travaux sur différents chantiers, à savoir :

- **aménagement des bacs floraux rue des Barons de Fleckenstein** : les travaux ont débuté le 24/09/2012 et devraient durer jusqu'au 12 octobre 2012
- **aménagement des abords de la gare** : le parking en face de la gare, derrière le restaurant est mis en zone bleue, le marquage a été effectué ainsi que le marquage de la piste cyclable

- **restauration de l'orgue de l'église protestante** : les travaux de métallerie ont été attribués à l'entreprise SCHEIBEL de Gunstett après vérification du respect du cahier des charges

3. URBANISME

→ Immeuble 34, rue des Barons de Fleckenstein

- **Déclaration d'intention d'aliéner**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maîtres QUIRIN et FAESSEL, notaires à Haguenau, pour la vente de la propriété Wagner-Sommer – 34, rue des Barons de Fleckenstein à Soultz-sous-Forêts. Cet immeuble abritait jusqu'à présent un hôtel-restaurant au centre ville.

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait demandé au Maire de faire faire une évaluation par les domaines de l'ensemble de la propriété et, au minimum, d'engager des négociations pour l'acquisition de la partie arrière de la propriété afin de faciliter l'accès au groupe scolaire. Une demande d'évaluation a été faite auprès du service des Domaines pour l'ensemble de la propriété et pour la partie arrière.

Le Maire rappelle les objectifs de la municipalité dans cette affaire : améliorer l'accessibilité au pôle scolaire et préserver un espace commercial au rez-de-chaussée du bâtiment. Pour ce faire trois solutions sont possibles :

- trouver une solution à l'amiable avec le nouveau propriétaire pour l'accessibilité au pôle scolaire, en espérant que ce dernier trouvera un commerce à loger au rez-de-chaussée
- prendre une participation dans l'opération afin de garantir l'espace commercial du rez-de-chaussée
- devenir propriétaire de l'ensemble dans le cadre d'une préemption.

Dans ce dernier cas, pour que la préemption soit valide, il faut élaborer un projet d'ensemble et le mettre en œuvre dans les cinq ans. L'opération représenterait un investissement d'environ 2 M€ vu la surface du bâti qui dépasse les 1 000 m². Ceci signifierait pour la commune un gel de tout autre investissement d'importance dans les prochaines années, notamment au niveau du complexe sportif.

Le service des Domaines n'ayant pas encore rendu sa copie, cette affaire sera débattue lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

4. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

→ Achat d'instruments de musique

Le Maire informe le conseil municipal que jusqu'à présent les instruments de musique destinés à l'école municipale de musique étaient achetés par l'harmonie Concordia qui les mettait gratuitement à disposition des élèves de l'école municipale de musique pendant une durée de deux ans. Ces instruments étaient subventionnés par le Conseil Général du Bas-Rhin et la commune.

Le dispositif d'aide à l'acquisition d'instruments du Conseil Général du Bas-Rhin a changé et ne concerne plus que l'acquisition d'instruments rares, d'instruments à usage collectif et difficilement transportables ainsi que le matériel spécifique aux musiques actuelles. En application de ce dispositif les trompettes et flûtes traversières et d'autres instruments ne sont plus subventionnables.

Le Maire souhaite que le conseil municipal définisse une politique qui maintienne l'incitation à opter pour des instruments de musique d'harmonie et à rejoindre la Concordia pour les élèves de l'école municipale de musique. Il rappelle qu'une réduction de 60 % sur l'écologie de l'école de musique est accordée aux élèves rejoignant l'harmonie et propose l'achat par la commune

d'instruments de musique d'harmonie et la possibilité de mise à disposition gratuite pour une durée de deux ans. Ce prêt devra naturellement être conventionné.

Le Maire fait également part à l'assemblée qu'un élève du cours de flûte traversière souhaite la mise à disposition d'un instrument. Tous les instruments de l'harmonie Concordia ayant déjà trouvé preneurs, le Maire propose l'achat d'une flûte traversière par la commune pour mise à disposition gratuite à l'élève pendant deux ans. Cet instrument fera partie de l'inventaire de la commune et sa propriété ne sera plus transférée à l'harmonie. Le devis pour cette acquisition s'élève à 579 € TTC.

Il demande au conseil municipal d'une part de confirmer la politique proposée et de décider de l'achat d'une flûte traversière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la proposition du Maire et confirme :

1. l'achat par la commune des instruments d'harmonie
2. la mise à disposition gratuite des ces instruments aux élèves de l'école municipale de musique.

Suite à cette décision, le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une flûte traversière pour l'école municipale de musique. Cet instrument figurera à l'inventaire de la commune.

→ Fixation des rémunérations des assistants d'enseignement artistique

Le Maire informe l'assemblée que les cours de l'école municipale de musique ont repris et que l'objectif fixé d'accueillir 150 élèves est atteint. Il faut donc fixer les heures d'enseignement et les échelons de rémunération des assistants d'enseignement artistique pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013.

Il propose au conseil municipal d'appliquer les critères suivants pour la rémunération de ces agents contractuels :

1. embaucher les assistants d'enseignement artistique au 3^e échelon de leur grade
2. l'avancement d'échelon se fera par rapport à ce 3^e échelon (échelon de début de carrière)
3. en cas d'antériorité de services dans le cadre d'un enseignement artistique (public ou privé), appliquer la règle de la prise en compte des services antérieurs.

Le conseil municipal approuve cette proposition et fixe les heures d'enseignement et la rémunération des assistants d'enseignement artistique pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 comme suit :

DISCIPLINES ENSEIGNEES	HEURES D'ENSEIGNEMENT	INDICES	ECHELONS
Eveil musical	1 h 25 mn/semaine 1,41/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e
Formation musicale / flûte	10 h / semaine 10/20 ^e	IB 486 – IM 420	10 ^e
Batterie	2 h 10 mn / semaine 2,16/20 ^e	IB 436 – IM 384	8 ^e
Clarinette / Saxophone	1 h / semaine 1/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e
Guitare	6 h 30 mn /semaine 6,50/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e
Piano/ Chorale adultes	15 h/semaine 15/20 ^e	IB 457 – IM 400	9 ^e
Trombone / Baryton	20 mn / semaine 0,33/20 ^e	IB 436 – IM 384	8 ^e
Trompette	2 h 30 mn / semaine 2,83/20 ^e	IB 576 – IM 486	13 ^e
Violon	1 h 25 mn / semaine 1,41/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e

Chant	2 h 30 mn / semaine 2,83/20 ^e	IB 347 – IM 325	3 ^e
--------------	---	--------------------	----------------

Si ces heures d'enseignement devaient évoluer, elles seront modifiées en conséquence et il en sera rendu compte lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

5. AFFAIRES FINANCIERES

→ Subventions exceptionnelles

- **Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord**

Le Maire informe le conseil municipal qu'à l'occasion du 40^e anniversaire du Cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord, l'assemblée générale s'est tenue à Hohwiller. Les membres ont visité la commune associée ainsi que son église rénovée et se sont retrouvés autour d'un vin d'honneur dont la Présidente sollicite la prise en charge par la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU), attribue une subvention exceptionnelle de 300,30 € au cercle d'histoire et d'archéologie de l'Alsace du Nord pour le vin d'honneur à l'occasion du 40^e anniversaire de l'association.

- **Tennis club de Soultz-sous-Forêts**

Le Président du tennis club de Soultz-sous-Forêts a informé le Maire que son association n'organisera pas de tournoi interrégional féminin en 2013, en raison de la charge financière trop importante.

→ Projection numérique des films dans le cinéma de Soultz-sous-Forêts

Le Maire fait part au conseil municipal que la fin de la projection du 35 mm dans les cinémas est prévue fin 2012. La numérisation des salles de cinéma est inéluctable et conduira à l'impossibilité d'accéder aux copies numériques des films si aucune initiative n'est prise d'ici la fin de l'année 2012. Le numérique est aujourd'hui devenu une évidence pour beaucoup de cinémas et devient une urgence pour les circuits itinérants. Une première réunion d'information sur le passage au numérique pour les circuits itinérants a été organisée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Alsace en février 2012.

L'acquisition d'un projecteur numérique, avec aménagements nécessaires, est estimée entre 100 000 € et 120 000 €. La Région Alsace participe à la numérisation des salles de cinéma en apportant une aide plafonnée à 25 % du coût HT de l'équipement, dépense plafonnée à 85 000 € HT, soit au maximum 21 250 € ; le Conseil Général du Bas-Rhin n'a pas adopté de dispositif pour l'instant mais pourrait selon les circonstances subventionner à environ 10 %.

Pour déterminer les besoins, la commune a sollicité la CST (commission supérieure technique de l'image et du son) pour effectuer une assistance à définition des matériels et des travaux préparatoires pour la projection numérique des films dans le cinéma de Soultz-sous-Forêts. Le prix de cette mission s'élève à 1 232 € HT, frais de déplacement en sus. Cette démarche d'assistance permettra par la suite de définir les besoins réels.

Le Maire demande au conseil municipal d'approuver cette démarche.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à l'intervention de la commission supérieure technique de l'image et du son pour une assistance technique pour définir les matériels et les travaux préparatoires pour la projection numérique des films dans le cinéma de Soultz-sous-Forêts.

→ Acquisition de livres pour les cours de religion à l'école élémentaire

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une sollicitation de la part du Pasteur KREBS pour la prise en charge, par la commune, des livres destinés aux enfants de l'école élémentaire pour les cours de religion. Ces ouvrages seront, de ce fait, la propriété de l'établissement scolaire. La facture s'élève à 162,45 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Eric HUBERT) et deux abstentions (Céline GEFFROY et Christian KLIPFEL), décidé de prendre à la charge de la commune le paiement de la facture de la Société Evangélique Luthérienne d'un montant de 162,45 € TTC.

→ Autres

• Admission en non-valeur des taxes d'urbanisme

Le Maire informe l'assemblée que la trésorerie de Bischwiller a fait parvenir une demande d'admission en non valeur des taxes d'urbanisme concernant la SARL EPSYLON (PC 47408N0021), pour le motif que ces taxes s'avèrent irrécouvrables.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme de la SARL EPSYLON.

6. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

→ Déclarations d'intention d'aliéner

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- immeuble non bâti cadastré section 211/2 n° 30 et 28 lieudit « Rue de Reimerswiller » de contenances respectives 7,31 ares et 6,24 ares
- terrain à bâtir cadastré section 37 n°431/102 d'une contenance de 7,23 ares.

7. DIVERS

→ Diverses informations

- La médiathèque a transmis les statistiques des lecteurs actifs en 2012 : sur un total de 976 lecteurs, 360 sont de Sultz-sous-Forêts, 244 des communes de la communauté de communes du Soultzerland (hors Sultz), 367 du Bas-Rhin, 4 de France Métropolitaine et 1 d'Europe

→ Prochaines réunions et manifestations

- samedi 6 octobre 2012 de 14 h à 17 h et dimanche 7 octobre 2012 de 10 h à 18 h : exposition « Balade Picturale ». A cette occasion les artistes de l'association Arts et Peinture invitent les membres du conseil municipal au vernissage de l'exposition le samedi 6 octobre 2012 à 17 heures au relais culturel La Saline
- mercredi 10 octobre 2012 à 11 heures : cérémonie de pose de la 1^{ère} pierre de la future MAS « Dietrich Bonhoefer »
- vendredi 12 octobre 2012 : visite du centre de stockage des déchets non dangereux de Schaffhouse-près-Seltz/Wintzenbach – un mail a été envoyé aux conseillers municipaux
- samedi 13 octobre 2012 : La Matinée du SCOTAN au séminaire des jeunes de Walbourg – invitation transmise par mail aux conseillers municipaux
- mercredi 7 novembre 2012 à 20 h 15 : prochaine réunion du conseil municipal

→ Doléances

- Céline GEFFROY informe qu'un camion et un bus stationnent sur le parking de la rue des Vignes, devant le gymnase municipal et le terrain annexe ; le Maire a déjà été interpellé à ce sujet, il prendra un arrêté d'interdiction de stationnement aux véhicules de plus de 2,5 tonnes les samedis, dimanches et jours fériés. Le stationnement des poids lourds et bus est un problème tant qu'il n'y a pas de parking dédié à ce genre de véhicules. Pour Jean-Laurent VONAU ces véhicules ne peuvent pas stationner n'importe où pour des problèmes de sécurité
- Eric HUBERT informe que la gendarmerie verbalise les voitures stationnant sur le trottoir rue de Seltz ; pour le Maire la solution idéale dans cette rue serait la circulation douce (vélos + piétons) d'un côté de la rue et les parkings de l'autre côté, mais le trottoir n'a pas

la largeur réglementaire de 4,20 m sur tout le long de la rue pour la circulation cycliste double sens et les piétons

- Jean-Laurent VONAU demande si, après l'installation de l'abri à vélos sécurisé à la gare, la commune ne pourrait pas envisager la location de vélos. Pour Alfred SCHMITT une location de vélos pourrait se faire par le biais de la maison rurale. Les cycles LIEGEOIS louaient des vélos au gîte Ungerer à Hunspach. La question reste à étudier
- Christian KLIPFEL informe que le renouvellement de la charte du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord est actuellement soumis à enquête publique